OUTIL 5.1 — RECOMMANDATIONS

**PRÉPARATION AU PROCESSUS D’EXAMEN ANNUEL**

**Recommandations : préparation au processus d’examen annuel**

Deux recommandations principales vous aideront à préparer votre participation au processus d’examen annuel et à l’établissement de rapports sur les progrès en matière d’EPE.



**Recommandation 1**

Lorsque vous préparez l’examen annuel, rassemblez les données et les informations générales qui alimenteront les discussions et le dialogue lors des réunions.

## Réalisez un examen des données en matière d’EPE issues du plan opérationnel et du cadre de résultats (cibles, indicateurs, sources de données en matière d’EPE) afin d’identifier les éléments suivants.

* Quelles données en matière d’EPE ont bien été recueillies comme il était prévu ?
* Les données en matière d’EPE ont-elles été ventilées de sorte à mettre en évidence les différences parmi les considérations d’équité (notamment le genre, la situation géographique, l’ethnicité, le handicap, le statut de migrant, d’immigrant, de personne déplacée à l’intérieur du pays ou de réfugié) ?
* Les données en matière d’EPE ont-elles été analysées et présentées dans des rapports selon les intervalles convenus ?
* Quels indicateurs du plan opérationnel (et/ou du plan de travail annuel si c’est pertinent) peuvent contribuer le plus clairement à l’établissement du rapport sur les indicateurs dans le cadre de résultats du plan sectoriel d’éducation ?
* Quelles cibles ont-elles été atteintes, et lesquelles ne l’ont pas été ?

Voir le tableau 2 en annexe (ci-dessous) qui fournit des questions supplémentaires pour aider les pays à préparer l’analyse du sous-secteur de l’EPE aux fins de l’examen annuel/de la revue sectorielle conjointe. Ces questions ont été adaptées depuis le guide sur les revues sectorielles conjointes rédigé par le Partenariat mondial pour l’éducation.

## Réfléchissez aux stratégies et aux activités en matière d’EPE du plan opérationnel et rassemblez des données qualitatives pour étayer les réalisations et les défis du sous-secteur de l’EPE.

* [L’outil d’analyse du sous-secteur de l’enseignement préprimaire](http://www.ece-accelerator.org/toolkit/section-2/tool-2-2) est utile pour cet exercice. Il aide à déterminer si les progrès en matière d’EPE au regard du plan opérationnel et du cadre de résultats contribuent au fonctionnement du sous-secteur de l’EPE de manière efficace.
* Cette analyse qualitative vous aidera à mener une réflexion à propos de deux aspects :
  + déterminer s’il existe des défis à la mise en œuvre des stratégies et des activités en matière d’EPE, et
  + déterminer si les composantes en matière d’EPE (stratégies, activités, indicateurs et cibles) doivent être améliorées ou ajustées et identifier les changements de trajectoire pertinents.

## Consignez les constatations/résultats de l’analyse et de l’examen des données ainsi que les réflexions sur les progrès en matière d’EPE dans un rapport sur les performances du secteur de l’éducation.

* L’établissement d’un rapport sur l’EPE dans le rapport sur la performance de l’éducation devrait s’appuyer sur les données et les réflexions au sujet de la mise en œuvre des stratégies en matière d’EPE puis en faire la synthèse, pour permettre une bonne compréhension :
  + des progrès et des tendances en matière d’EPE au regard des cibles et des objectifs,
  + de l’évolution des indicateurs clés de performance (KPI) et des indicateurs de progrès,
  + des dépenses et des tendances financières pour le sous-secteur de l’EPE,
  + de l’analyse critique, à la fois des réalisations et des obstacles à l’EPE au niveau opérationnel,
  + des progrès et des résultats de l’EPE en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations tirées de précédentes revues sectorielles conjointes (le cas échéant),
  + les recommandations pour surmonter les obstacles, ajuster les activités ou les cibles, etc.,
  + les risques de la mise en œuvre.
* Le rapport sur la performance de l’éducation n’est pas uniquement destiné aux parties prenantes, aux membres du groupe de travail technique sur l’EPE, aux partenaires et aux donateurs. Il a pour vocation d’être mis à la disposition de l’ensemble de la communauté éducative nationale, y compris les parents/personnes s’occupant d’enfants et les élèves. Par conséquent, présenter la performance et les progrès du sous-secteur de l’EPE de manière conviviale et attrayante (par exemple en utilisant des graphiques, des tableaux et des visuels clairs) peut aider à atteindre un public plus large.
* L’établissement de rapports sur les informations financières en matière d’EPE devrait :
  + inclure le détail des dépenses au niveau du programme/de l’activité, telles que couvertes par le financement national et externe,
  + couvrir toute la période examinée au niveau du budget national et, si possible, inclure également les dépenses au niveau du budget régional,
  + inclure le détail des affectations/dépenses en matière d’EPE au regard des projections aux niveaux national et décentralisé,
  + si possible, inclure les dépenses par habitant ventilées par région afin de mesurer l’équité et la qualité.



**Recommandation 2**

Veillez à ce que les parties prenantes du sous-secteur de l’EPE connaissent les processus des examens annuels et leurs caractéristiques. Cette connaissance est nécessaire pour prendre part efficacement à l’élaboration de la structure et à l’orientation de l’examen annuel, notamment la façon dont le sous-secteur de l’EPE sera représenté.

* De plus, elle permet de garantir que le processus et les séances d’examen comprennent l’EPE comme domaine d’intervention, soit lors de séances distinctes ou au sein de séances thématiques.
* La plupart du temps, le département de la planification des Ministères de l’éducation décide de l’organisation des séances d’examen, en s’aidant des contributions de partenaires (comme les membres du groupe local de l’éducation, des ONG, etc.).
* Le groupe de travail technique sur l’EPE devra intervenir à la fois auprès du Ministère de l’éducation et des partenaires du développement qui soutiennent directement les efforts de planification du gouvernement. Il devra ainsi veiller à ce que le sous-secteur de l’EPE soit mis en évidence et bénéficie de l’attention requise lors des séances.
* Selon l’organisation des réunions de l’examen annuel, il se peut que tous les membres du groupe de travail technique sur l’EPE ne puissent pas y prendre part. Dans ce cas, il sera important que les membres se mettent d’accord et nomment des représentants qui assisteront aux réunions.
* Si l’EPE est déjà bien représentée dans le cadre de résultats du plan sectoriel d’éducation, cela influencera également la manière dont la structure des séances d’examen sera déterminée. En résumé, inclure l’EPE comme domaine d’intervention tout au long de l’examen annuel résulte de la combinaison de nombreux facteurs, tels que le plaidoyer, le leadership, la volonté politique et le positionnement stratégique dans le cadre de résultats du plan sectoriel d’éducation.
* Les parties prenantes de l’EPE doivent également comprendre les processus de planification de l’examen annuel afin de garantir que les objectifs et les informations à examiner relatives au sous-secteur de l’EPE sont clairement identifiés et documentés avant la réunion/séance. Veuillez consulter le tableau 3 en annexe (voir ci-dessous). Ce tableau présente un aperçu des caractéristiques du processus de revue sectorielle conjointe et propose des questions directrices pour aider le groupe de travail technique sur l’EPE à s’y préparer.

ANNEXE

**TABLEAU 2**

Le tableau 2 fournit des questions supplémentaires pour aider les pays à préparer l’analyse du sous-secteur de l’EPE aux fins de la revue sectorielle conjointe. Ces questions ont été adaptées depuis le [guide pratique pour l’organisation de revues sectorielles conjointes efficaces dans le secteur de l’éducation](https://www.globalpartnership.org/content/practical-guide-effective-joint-sector-reviews-education-sector) rédigées par le Partenariat mondial pour l’éducation.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 2. Questions relatives à l’EPE destinées à guider l’établissement de rapports sur les progrès en matière d’EPE  pour l’examen annuel comme la revue sectorielle conjointe** | | |
| **Domaines** | **Guide sur les revues sectorielles conjointes** | **Questions pour guider l’analyse des sources de données clés :  questions spécifiques à l’EPE** |
| **Enquêtes auprès  des ménages et recensement de la population** | Des données et informations quantitatives et qualitatives peuvent être obtenues à partir de bases de données nationales, d’enquêtes et de recensements de la population. | 1. Est-il possible d’obtenir des données quantitatives à partir du recensement scolaire, du SIGE, du recensement national, et/ou des enquêtes auprès des ménages afin d’éclairer l’établissement de rapports au regard du plan de travail annuel ? 2. Est-il possible d’obtenir des données qualitatives à partir des rapports de diagnostic, des analyses, des rapports annuels, etc. afin d’éclairer l’établissement de rapports au regard du plan de travail annuel ? |
| **Système d’information  de gestion financière  et documentation budgétaire** | Beaucoup de pays possèdent, ou sont en train de créer, des systèmes intégrés d’information de gestion financière (SIGF) à l’échelle du gouvernement.  Ces systèmes entretiennent des données sur les affectations budgétaires approuvées, les sources de financement, les transferts budgétaires, les dépenses réelles, etc. Les Ministères des finances publient généralement des rapports en cours d’année, un examen en milieu d’année et un rapport de fin d’année à partir des données issues du SIGF. | 1. Existe-t-il une analyse des dépenses publiques sur laquelle s’appuyer pour analyser le financement et les dépenses du sous-secteur de l’EPE ? 2. Existe-t-il des données sur les dépenses réelles permettant de comparer le budget et les dépenses ? 3. Existe-t-il des données sur les sources de financement (externes et internes), y compris   les transferts budgétaires ?   1. Avez-vous consulté le rapport annuel du Ministère des finances ventilé par secteurs et sous-secteurs, notamment la santé ou la protection sociale, qui pourraient être pertinents mais qui ne sont pas inscrits dans la revue sectorielle conjointe sur l’éducation ? 2. Les données de tous les domaines ci-dessus ont-elles été analysées et synthétisées afin d’identifier des schémas et des tendances, et une description de ceux-ci et de la réalité ? |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Domaines** | **Guide sur les revues sectorielles conjointes** | **Questions pour guider l’analyse des sources de données clés :  questions spécifiques à l’EPE** |
| **SIGE** | Le système d’information sur la gestion des établissements d’enseignement (SIGE) est une source de données importante pour le suivi de l’éducation et les rapports de performance. Les séries temporelles portant sur des indicateurs spécifiques participent particulièrement à la cohérence à la présentation des forces et des faiblesses du secteur. | 1. Les données du SIGE sont-elles à jour et incluent-elles l’EPE afin d’éclairer l’établissement des rapports au regard du plan de travail annuel ? 2. Les données sur l’accessibilité, l’équité, l’efficacité, la qualité et la gouvernance ont-elles été   analysées afin de guider la réalisation des cibles dans le plan de travail annuel ?   1. Les écarts, les défis et changements, les forces et faiblesses ont-ils été identifiés à partir de l’analyse 2. pour éclairer l’examen de la revue sectorielle conjointe ? |
| **Rapports du  département du Ministère de l’éducation** | Ces rapports à plus petite échelle comprennent généralement l’état de tous les produits et dépenses prévus figurant  dans le plan par les services des départements responsables. Ils incluent également une analyse des causes de retard, de changement, d’inaction et/ou de divergence avec les dépenses prévues. | 1. Existe-t-il des rapports sur la mise en œuvre des programmes d’EPE, la participation familiale et communautaire, l’analyse du personnel et l’assurance qualité ? 2. Les rapports ont-ils été analysés afin d’éclairer le rapport de la revue sectorielle conjointe sur les progrès, les défis et les prochaines étapes ? 3. Les enseignements ont-ils été identifiés afin de guider le prochain plan de travail annuel après la revue sectorielle conjointe ? |
| **Rapports d’autres ministères** | Les informations concernant les programmes éducatifs et les lignes budgétaires peuvent être camouflées dans de nombreux ministères, notamment en ce qui concerne le genre, l’éducation informelle, le sport, la santé, les affaires sociales, les affaires civiles et la planification. Dans les pays accueillant un grand nombre de réfugiés, il se peut qu’il existe un ministère chargé des affaires relatives aux réfugiés. Celui-ci devrait également être consulté. | 1. Des services d’EPE (formation des enseignants, élaboration des programmes, assurance qualité, accueil des enfants, protection sociale) sont-ils fournis par d’autres ministères ? Si oui, les rapports de ces ministères ont-ils été examinés afin d’éclairer le rapport de la revue sectorielle conjointe ? 2. Des personnes travaillant dans ces ministères font-elles partie du groupe de travail technique sur l’EPE ? |
| **Rapports régionaux  ou locaux** | D’importants éléments de preuve sur les progrès effectués dans les engagements pris par le gouvernement aux niveaux décentralisés, lesquels sont réalisés par les autorités officielles ou les organisations de la société civile, peuvent être apportés par des rapports régionaux. Ces rapports sont établis au regard des cibles régionales définies dans les plans opérationnels du plan sectoriel d’éducation. | 1. Existe-t-il des rapports émanant des régions, provinces, comtés ou districts sur les prestations de service d’EPE ? Si oui, ces rapports sont-ils réguliers ? 2. Ces rapports sont-ils utilisés pour éclairer le rapport du plan de travail annuel au sujet des cibles du plan ? 3. Ces régions donnent-elles des informations sur l’état des services d’EPE avant et après la revue sectorielle conjointe au regard des progrès, des défis et des prochaines étapes ? |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Domaines** | **Guide sur les revues sectorielles conjointes** | **Questions pour guider l’analyse des sources de données clés :  questions spécifiques à l’EPE** |
| **Rapports et suivi des partenaires** | Cela comprend des ensembles de données spécifiques aux partenaires, des rapports de performance thématiques, et des évaluations à mi-parcours et finales. Dans les situations de conflit ou de catastrophe, les données peuvent également être collectées auprès du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ou du groupe thématique sur l’éducation. Les données recueillies auprès de l’OCHA peuvent être utiles pour analyser les questions de déplacement. Les données recueillies auprès de l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) peuvent être utiles pour analyser les questions de migration. | 1. Existe-t-il des rapports sur l’état des pays, des évaluations ou des données provenant de partenaires qui portent sur l’EPE ? Si oui, ces rapports de données sont-ils utilisés pour éclairer le rapport annuel au regard du plan de travail annuel ? 2. Certains partenaires font-ils partie des groupes de travail techniques sur l’EPE ? 3. Les interventions des partenaires sont-elles alignées sur le plan de travail annuel et pluriannuel du plan sectoriel d’éducation ? 4. Les interventions des partenaires sont-elles comprises dans le cadre de suivi et le processus de collecte de données dont le but est d’éclairer l’actualisation du plan de travail annuel ? |
| **Groupe thématique sur l’éducation en situation d’urgence** | Dans les situations fragiles ou marquées par des crises, ou dans les environnements où une crise vient juste de se terminer, la revue sectorielle conjointe peut s’appuyer sur des informations fournies par les partenaires dans le groupe thématique sur l’éducation en situation d’urgence. Ces informations montrent quelles stratégies et interventions ont fonctionné pour encourager l’accès à l’éducation, la qualité d’apprentissage et le bien-être des enfants. | 1. Une situation d’urgence ou de crise prolongée a-t-elle eu lieu au cours des trois dernières années ? 2. Si oui, des services d’EPE avaient-ils été fournis pendant cette urgence ? Qui les a fournit ? Respectaient-ils les programmes nationaux du pays d’accueil ? Ont-ils été soutenus ou supervisés par le gouvernement d’accueil ? 3. L’analyse des données de suivi et d’évaluation ou de mise en œuvre disponibles apporte-t-elle des enseignements ou des perspectives concernant les stratégies d’intervention ? 4. Ces enseignements sont-ils utilisés pour éclairer les stratégies en matière d’accès, de qualité et de bien-être ? |
| **Rapports sur les engagements mondiaux, sur le sous-secteur ou thématiques** | Cela peut comprendre des rapports approfondis au cours de l’année considérée (ou juste avant) commandités ou réalisés par différents ministères, des partenaires du développement et instituts de recherche, et des organisations de la société civile, notamment les rapports du CEDAW (Comité des Nations Unies pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes) et des ODD. Cela peut contribuer à l’identification des principales causes de défis constants concernant l’apprentissage des élèves, l’abandon scolaire, les jeunes non scolarisés, l’absence des enseignants, la performance organisationnelle, l’efficacité financière et autres questions opérationnelles. | 1. Un rapport approfondi a-t-il été réalisé sur le sous-secteur de l’EPE au cours de l’année considérée ? Si oui, ces rapports contiennent-ils des informations permettant d’éclairer le rapport au regard du plan de travail annuel ? 2. Des défis notables ont-ils été mis en évidence, qui contribuent aux défis constants concernant l’apprentissage des élèves, l’abandon scolaire, les jeunes non scolarisés, l’absence des enseignants, la performance organisationnelle, l’efficacité financière et autres questions opérationnelles ? |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Domaines** | **Guide sur les revues sectorielles conjointes** | **Questions pour guider l’analyse des sources de données clés :  questions spécifiques à l’EPE** |
| **Entretiens avec les parties prenantes2** | Ils permettent aux parties prenantes, particulièrement celles qui ne font pas partie du ministère principal du secteur de l’éducation, de rassembler des données probantes directement auprès des représentants des bureaux d’éducation du district/de la région,  des enseignants, des directeurs d’école, des comités de gestion des écoles, des parents et autres personnes qui s’occupent d’enfants, et des réseaux de jeunes. | 1. Existe-t-il un processus de participation des parties prenantes à la fois au niveau du pays, de la région, des districts et de l’école, antérieur à la revue sectorielle conjointe ? 2. Existe-t-il des outils structurés pour encourager la participation des parties prenantes dans la collecte de données ? 3. Les résultats de la participation des parties prenantes sont-ils utilisés pour éclairer le rapport au regard du plan de travail annuel ? |

Source : Les revues sectorielles conjointes dans le secteur de l’éducation (2018). Guide pratique pour l’organisation de revues efficaces.

[2](#_bookmark0) Par exemple, à l’approche de sa revue sectorielle conjointe en 2019, le Gouvernement de Tanzanie a organisé des visites sur le terrain dans six régions. Cela a été l’occasion parfaite d’évaluer la mise en œuvre annuelle des cibles définies dans le plan d’éducation pour la période 2017-2021, tout en observant les meilleures pratiques et les défis rencontrés dans plusieurs programmes mis en œuvre dans des institutions d’enseignement. Les résultats des visites ont révélé d’importants défis dans le sous-secteur de l’EPE, notamment le fait que de nombreuses écoles ne disposaient pas de salles de classe pour l’enseignement préprimaire. Les cours étaient donc dispensés dans des salles de classe standard, sans méthodes ni supports d’apprentissage adaptés à l’âge des enfants.

# TABLEAU 3

Le tableau 3 présente les caractéristiques de la revue sectorielle conjointe qui sont essentielles pour aider le groupe de travail technique sur l’EPE à (a) comprendre ; (b) réfléchir à la façon dont l’EPE devrait être intégrée dans la revue sectorielle conjointe en tenant compte du contexte du pays ; et (c) soutenir les efforts de planification et les discussions avec les parties prenantes du secteur de l’éducation au sens plus large qui préparent et facilitent la revue sectorielle conjointe.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Tableau 3 : Caractéristiques de la revue sectorielle conjointe et exemples nationaux de la manière dont le sous-secteur  de l’EPE peut être représenté | | |
|  | **Caractéristiques de la revue sectorielle  conjointe annuelle** | **Considérations propres au sous-secteur de l’EPE** |
| **Finalité** | Évaluer les progrès annuels de la mise en œuvre du plan sectoriel de manière à influer sur la planification opérationnelle de l’année ou des années suivante(s) | L’orientation annuelle, fondée sur la raison pour laquelle la revue sectorielle conjointe est menée, varie d’un pays à l’autre. **En Tanzanie**, l’EPE était un domaine d’intervention en 2019 et l’orientation annuelle de la revue sectorielle conjointe était : « Faire progresser l’éducation grâce à des partenariats solides ».  En **2016, le Burkina Faso** a utilisé le thème : « À la croisée des efforts de planification et de suivi de l’éducation ». Puisque la revue sectorielle conjointe était orientée sur la planification et le suivi des efforts d’éducation dans l’ensemble du système, l’EPE a été intégrée et envisagée comme une partie du système pendant les séances. |
| **Calendrier** | Une ou deux fois par an | Il est essentiel de comprendre le calendrier de la revue sectorielle conjointe afin de guider la préparation et la planification. Au **Cambodge,** une revue sectorielle conjointe est organisée une fois par an et comprend à la fois des éléments rétrospectifs et prospectifs (voir les définitions ci-dessous).  Au **Rwanda, une revue sectorielle conjointe** est organisée deux fois par an, l’une étant rétrospective et l’autre prospective. |
| **Axes du suivi** | L’année considérée (rétrospective) et l’année à venir (prospective) | Veillez à ce que les principales questions directrices de votre revue soient à la fois rétrospectives et prospectives.  **En 2017, la revue sectorielle conjointe organisée par le Libéria** était à la fois rétrospective et prospective. La revue rétrospective, qui examinait les progrès réalisés pendant l’année considérée, s’est intéressée à :   1. La mise en œuvre des progrès au regard des activités prévues et des cibles définies dans le plan sectoriel d’éducation et son plan d’action 2. La mise en œuvre des recommandations énoncées dans la revue sectorielle conjointe de l’année précédente 3. Les progrès des principaux indicateurs sectoriels ainsi que les réformes clés des années précédentes afin de faciliter le débat sur la pertinence et les recommandations 4. Les comtés qui ont obtenu de très bons résultats dans l’apprentissage, l’accès, l’équité et la qualité |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Caractéristiques de la revue sectorielle  conjointe annuelle** | **Considérations propres au sous-secteur de l’EPE** |
|  |  | La revue prospective a examiné :   1. Les plans opérationnels pour l’année fiscale à venir 2018-2019 2. Les modalités de financement, la disponibilité, l’engagement du Gouvernement et des partenaires   et les écarts de financement pour les principales composantes du plan   1. Les modalités, la coordination et l’harmonisation de la mise en œuvre 2. Les activités pour la période 2018-2019, y compris les activités qui n’étaient pas mises en œuvre   l’année précédente et celles prévues pour l’année suivante  **Au Rwanda, en 2019,** la revue sectorielle conjointe était seulement prospective et le suivi était axé sur :   1. Présenter les domaines prioritaires dans le processus de planification et de budgétisation et en discuter 2. Discuter des cibles sectorielles pour la période 2019-2020 et des actions stratégiques connexes et les valider 3. Évaluer les progrès en ce qui concerne la mise en œuvre des actions stratégiques de la période 2018-2019 4. Décider des études stratégiques à mener au cours de l’année fiscale 2019-2020. |
| **Portée** | Mise en œuvre du plan opérationnel annuel ou pluriannuel ; discussion sur les succès et les obstacles rencontrés ; flux financiers (internes et externes) et gestion ; actions correctives éventuelles et suivi des recommandations de la précédente revue sectorielle conjointe. Examen de la qualité des données probantes, des besoins de renforcement des capacités et des possibilités de suivi innovant. | Veillez à ce que la portée de la revue couvre :   1. Succès et obstacles du sous-secteur de l’EPE ; flux financiers (internes et externes) et gestion ; actions correctives éventuelles et suivi des recommandations de la précédente revue sectorielle conjointe. 2. Examen de la qualité des données probantes, des besoins de renforcement des capacités et des possibilités de suivi innovant dans le sous-secteur de l’EPE.   **Le Rwanda en 2015/2016 :** la portée de la revue rétrospective comprenait l’EPE et le rapport était fondé sur des données probantes. Voir ci-dessous :   * Le nombre d’établissements préprimaires a augmenté de 8,3 % en passant de 2 618 en 2015 à 2 834 en 2016, soit 216 établissements supplémentaires. * Le nombre d’élèves a également augmenté de 3,5 % en passant de 183 645 en 2015 à 190 100 en 2016, soit 6 455 élèves supplémentaires. * Le taux brut de scolarisation (TBS) dans l’enseignement préprimaire a augmenté et est passé de 20,2 % en 2015 à 23,7 % en 2016. Le taux net de scolarisation a également augmenté et est passé de 14,2 % en 2015 à 17,2 % en 2016. Bien que cela représente une augmentation importante, la cible du programme d’appui au secteur de l’enseignement pour la période de 2016-2017, fixée à 29,9 % et 28,0 % respectivement, n’a pas été atteinte en 2016. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Caractéristiques de la revue sectorielle  conjointe annuelle** | **Considérations propres au sous-secteur de l’EPE** |
|  |  | En outre, le taux brut de scolarisation moyen dans 22 des districts les moins performants (c’est-à-dire les districts dont le TBS était inférieur à 17 % en 2014) est passé de 14,1 % en 2015 à 16,3 % en 2016. Cette augmentation est conforme à la recommandation du Partenariat mondiale pour l’éducation sur « l’indicateur d’équité ». Le Partenariat mondial pour l’éducation a indiqué que le TBS moyen dans les 22 districts les moins performants devrait passer de 10 % en 2014 à 17 % d’ici à 2017.   * En ce qui concerne la portée prospective et la mise en œuvre du plan pluriannuel, la priorité pour la période 2017-2018 était double :  1. Continuer à augmenter l’accès et la participation au préprimaire en renforçant le développement des infrastructures, en payant les salaires des enseignants et en accordant une subvention par élève, particulièrement pour les établissements préprimaires en zones rurales. 2. Poursuivre la mise en œuvre des nouveaux programmes scolaires fondés sur les compétences en formant les enseignants du préprimaire, du primaire et du secondaire, et en mettant à disposition des supports d’enseignement et d’apprentissage. |
| **Indicateurs** | Indicateurs de processus et de produit mesurant la mise en œuvre des interventions spécifiques, si possible combinés à des indicateurs de résultats. Indicateurs liés aux efforts de résolution des problèmes, alignement sur un cadre politique commun, suivi participatif. | Veillez à ce que l’analyse comprenne des indicateurs pour le sous-secteur de l’EPE, comme indiqué dans le cadre de résultats du plan sectoriel d’éducation.  En 2015, le Cambodge a organisé une revue sectorielle conjointe autour de six domaines thématiques : les soins et l’éducation de la petite enfance, l’enseignement primaire, l’enseignement secondaire, l’enseignement technique et de l’employabilité, l’éducation informelle et l’enseignement supérieur.  Les indicateurs (de ressources, produits et résultats) spécifiques à l’EPE étaient les suivants :   1. Pourcentage d’enfants de 5 ans en établissement préscolaire 2. Pourcentage d’enfants de 4 ans en établissement d’EPE/préscolaire 3. Pourcentage d’enfants de 3 ans en établissement d’EPE/préscolaire 4. Pourcentage de services d’EPE conformes aux normes de qualité 5. Pourcentage de services d’EPE dont la capacité d’apprentissage de 5 ans a été testée 6. Pourcentage d’enfants dont l’état nutritionnel est acceptable 7. Pourcentage d’enfants en établissement préscolaire public ayant reçu un traitement vermifuge |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Caractéristiques de la revue sectorielle  conjointe annuelle** | **Considérations propres au sous-secteur de l’EPE** |
| **Ressources** | Rapports annuels de mise en œuvre. Informations et données quantitatives et qualitatives provenant d’un large éventail de partenaires du développement et de l’aide humanitaire, en complément du rapport annuel de mise en œuvre. | Veillez à ce que les rapports des partenaires soient consultés lors de la préparation du rapport de la revue sectorielle conjointe pour le sous-secteur de l’EPE. Ces rapports peuvent être utilisés en complément du rapport de mise en œuvre et des copies sont parfois mises à la disposition des participants lors de la revue conjointe du secteur de l’éducation. |
| **Produits** | Aide-mémoire | Veillez à ce que l’aide-mémoire de la revue sectorielle conjointe comprenne l’EPE. Veuillez consulter l’exemple du Cambodge ci-dessous, dont l’aide-mémoire inclut l’EPE. |
| **Effets attendus** | Ajustement du plan opérationnel annuel ou pluriannuel en fonction des recommandations convenues | Veillez à ce que les résultats de la revue conjointe du secteur de l’éducation, y compris les recommandations, soient utilisés pour ajuster le plan opérationnel pluriannuel. |

Source : Adapté depuis *Revues annuelles conjointes du secteur de la santé :* *pourquoi et comment les organiser*, OMS, 2014.